

CONSEIL MUNICIPAL
29.10.2010
PROCES VERBAL

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN, Maire

Présents

GRAS - DEL CONFETTO - COMTE - GARD - BELLAGAMBA - GUILLEMET -
AYMARETTI - FRANCE - GAUFFROY - HLYWA - GARCIA - MALACHANNE - MERLE -
PERTUS - RIOS - ROUQUETTE - SINET

Procuration :

COURBIER COMTE

GRAVEZAT donné procuration à MERLE

ROUX donné procuration à VERDELHAN

Excusée : CROUZET - TEYSSIER-JAVEL

Mme Hlywa est élue secrétaire de séance et le procès verbal de la séance précédente est adopté.

I / Monsieur le Maire donne quelques informations :

- rappel du succès du Forum 2010 qui sera retracé dans le bulletin municipal
- application de la réglementation de la zone 30 sans accident jusqu'ici
- l'annulation de l'arrêté préfectoral du PIG a donné naissance à un PAC (porter à connaissance) dont le périmètre s'arrête à la rue Boulouvard, d'où de nouvelles possibilités pour le développement de la Commune. Ce PAC sera remplacé sous peu par un nouveau PIG qui conservera le même périmètre. Puis dans quinze mois le PIG sera remplacé par un PPRT (Plan de prévention des risques technologiques). L'ADISL conteste le périmètre réduit qui est, selon eux moins sécurisant que celui du l'ancien PIG qu'ils ont fait annuler.
Comme si nous étions protégés par le PIG, le PAC, ou le PPRT alors que ce ne sont que des contraintes, plus ou moins fortes à l'urbanisation.
- l'avocat contacté pour la plainte contre France2 ne laisse entrevoir qu'un droit de réparation de 2 minutes (décret du 6.04.1987) amputé par un rappel du reportage et les arguments de l'ADISL. Il conseille de ne pas poursuivre.
- Quant au CSA, il considère que France2 « n'a pas manqué à ses obligations de déontologie de l'information » (SIC)
- Monsieur Perrin s'élève contre un passage du dernier Journal du Maire. Dans le prochain figurera le rectificatif demandé par M. Perrin : « le bâtiment d'origine de l'usine Soureil avait été correctement implanté par M. Perrin a la distance légale des limites (10 m).... »
- Démolition de l'immeuble la Résidence
 - . appel d'offres en octobre
 - . ordre de service en décembre
 - . durée des travaux 3 mois
 - . livraison de la place en avril

- le permis de construire SITA SUD (traitement des ordures ménagères – 50 000 tonnes) a été signé le 27.10. Il sera affiché sur le site pendant le temps réglementaire, puis les travaux pourront commencer.
- Le Plan communal de Sauvegarde est toujours à l'étude et le comité de pilotage se réunira le 2.12.2010
- le Plan de prévention du risque inondation, à l'issue de l'enquête publique est à la disposition de tous en mairie.

II – Ordre du jour

Délibération n°1 – Ouverture de crédit de trésorerie

Renouvellement de la ligne de trésorerie de 600 000 € pour faire face aux retards éventuels de recettes escomptées auprès de Dexia
Durée 1 an – taux EONIA + 0,91 %

Délibération n°2 - Virements de crédits

1 500 € du compte 6411 au compte 6718 pour faire face aux amendes infligées par le Tribunal Administratif suite aux plaintes d'une employée.

Délibération n°3 - Eclairage public

Adoption de l'avant projet d'une première tranche de travaux d'éclairage public av. Jalabert – Quartier du Fauconnier (126 000 € HT) et demande de subvention auprès du SMDE.
Réalisation si subvention obtenue et si le BP 2011 le permet.

Délibération n°4 – Mise en discrétion de réseaux

Adoption de l'avant projet de mise en discrétion des réseaux dans le quartier Jalabert - Fauconnier - 1^{ère} tranche : 151 000 € HT et demande de subvention au SMDE
Réalisation si subvention obtenue et si le BP 2011 le permet.

Délibération n°5 – Travaux sécurité voirie

Demande de subvention au Conseil Général (amendes de police) pour des aménagements de sécurité (ralentisseurs)
- chemin de Cauwas - Entrée nord de l'usine - et rond point au bas de la rue H. Merle

Délibération n°6 – Avis sur l'arrêté préfectoral (portant prescription du PPRT

Avis favorable sur ce projet d'arrêté qui indique

- le périmètre d'étude du PPRT (celui du PAC)
- la nature des risques pris en compte
- les services instructeurs (DREA et DDTM)
- les modalités de la concertation

Délibération n°7 – Avenant de transfert SRDE – DALKIA

Autorisation donnée au Maire de signer la convention qui prévoit le transfert de SRDE à DALKIA de la responsabilité, aux conditions initiales, du chauffage de la mairie, de Becmil et du Centre Social.

Délibération n°8 – Vente parcelle AH 342

Le Conseil décide de vendre cette parcelle de 334 m² qui longe la RD16 et constitue un délaissé inconstructible au prix de 3€ le m² au garagiste voisin qui prendra à sa charge les frais de notaire.

Délibération n°9 – Participation des riverains aux travaux d'extension des réseaux

Réseau AEP (Malpas – Séverac) 1 800 € par nouvelle construction, sont concernés : Mme Manoel, Mme Thomas, M Dumas.

Réseau assainissement (ZAC Moulinas) 3 000 € par caisse siphonide, sont concernés : SCI, Hippocampe, Lembeye, Pelat.

Délibération n°10 – Convention mise à disposition d'un agent municipal

A la Communauté de Commune du Mont Bouquet, Renouvellement de la convention (concerne M. Bourdin)

Délibération n°11 – Création de poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Pour permettre la promotion interne d'un agent (M. Gumala).

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil présente ses condoléances à deux employés (D.Roux et C.Vives) pour la perte d'un proche parent.

Présente ses vœux de prompt rétablissement à deux collègues hospitalisés :
R. Courbier et J. Roux.